



Divorce d un marige avec une francaise

Par **soufien**, le **30/12/2009** à **21:39**

Bonjour,
bonjour je suis tunisien marié une francaise depuis trois ans
sans enfants ; j ai une carte de sejour de 10 obtenu depuis un ans
notre couple il marche plus ; ma femme elle est changer je sens qu elle joue
deriere moi elle sort quand ele veut elle rentre pareille je voudrai demander
si je commence les demarches de devorce la prefecure me tire ma carte de
sejour de dix ans . sachant avant de mon marige j etais resident en italie et j avais carte
sejour italienne native travaille qui est invalide maitenant . merci
de me repondre

Par **kingdom**, le **31/12/2009** à **01:39**

Pour le moment oui tu peux la garder, mais courant 2010 les lois vont changer sur ce point!

Par **soufien**, le **01/01/2010** à **20:47**

bonjour /non vous tromper pas tous les etranger se marient pour avoir les papiers
personnelement j ai vecu en italie un paire d anneés sans papiers et jamais
j ai penser meme a faire un mariage pour avoir les papiers ; mais je suis marié et j etais
titulaire d une carte sejour et j avais fait demarche de nationalité : comme ma femme elle
maitrise pas la longue italienne on a choisie de vivre ici et j ai laissé ma vie . s il vous plait il
faut pas critiquer ou juger sans savoir je vous demande des conseils si pouvez me renseigner

merci si non merci de votre tension .

Par **kingdom**, le **01/01/2010** à **21:12**

Je ne vous juge pas monsieur, je repond à votre question, pour le moment vous garderez votre carte de séjour etant donné les lois actuelles, à toitre informatif je sais qu'il y a des projet de loies qui rique de changer la donne, comment je ne peux pas vous le dire encore, alors si vous diovorcer en l'etat actuel des choses, oui je ne vois pas pourquoi vous perdrez votre titre de séjour surtout etant donner votre situation régulière avant votre mariage!

Par **soufien**, le **01/01/2010** à **23:06**

merci kingdom pour les renseignements